

# Référendum en Turquie : quels sont les enjeux de la réforme constitutionnelle ?

Si son texte était validé par le référendum de ce dimanche, le chef de l'Etat qui veut instaurer un régime présidentiel, pourrait rester au pouvoir jusqu'en 2029.

Par Marc Semo Publié le 10 avril 2017 à 18h12 - Mis à jour le 16 avril 2017 à 13h32

Le but avoué de la réforme constitutionnelle soumise à référendum, dimanche 16 avril, est d'instaurer un régime présidentiel en Turquie. Recep Tayyip Erdogan, le leader charismatique du Parti de la justice et du développement (AKP), le parti islamo-conservateur au pouvoir depuis 2002, règne déjà sans partage sur le pays. Premier ministre de 2003 à 2014, il a remporté l'élection présidentielle d'août 2014 (la première au suffrage universel) dès le premier tour, avec 51,5 % des voix.

Si, sur le papier, ses compétences de chef de l'Etat sont très limitées, il est en réalité l'homme fort du pays. Se sentant politiquement renforcé après l'échec du coup d'Etat du 15 juillet 2016 et les purges massives qui l'ont suivi, le « nouveau sultan », comme l'appellent ses adversaires, veut désormais entériner de jure cette situation.

La campagne du oui est soutenue par l'ensemble de l'appareil étatique et des médias, pour l'essentiel contrôlés par le pouvoir, mais une bonne partie de l'opinion reste hostile à ce « pouvoir d'un seul homme ». Le rejet d'une hyperprésidence est unanime dans les rangs de l'opposition de gauche et connaît aussi des partisans dans ceux de l'extrême droite nationaliste et au sein même de l'AKP.

## **Quelles sont les principales dispositions de la réforme ?**

Si la réforme est approuvée, l'essentiel du pouvoir exécutif appartiendra désormais au président, qui nommera lui-même les ministres et un ou plusieurs vice-présidents. Le poste de premier ministre, actuellement occupé par Binali Yildirim, disparaîtra. Le président aura aussi la haute main sur le pouvoir judiciaire. Il nommera douze des quinze membres de la Cour constitutionnelle et six des treize membres du Haut Conseil des juges et procureurs, chargé de nommer et de destituer le personnel du système judiciaire. Le Parlement choisira les sept autres.

Mais dans la logique de la réforme, les députés, dont le nombre passera de cinq cent cinquante à six cents, seront dans leur majorité de la même couleur politique que le président. Ce dernier sera en effet le chef du parti, alors qu'il devait jusqu'à présent abandonner toute charge au sein de son mouvement. Pour limiter le risque de cohabitation, le président, en décidant une éventuelle dissolution des chambres, remet son propre mandat en jeu. Les élections législatives et présidentielles seront simultanées et se dérouleront tous les cinq ans — contre quatre actuellement.

## **Est-ce la fin du régime parlementaire en Turquie ?**

Théoriquement non, même si, de fait, l'Assemblée sera réduite à jouer les utilités. Le président aura en effet la haute main sur l'état d'urgence, qu'il pourra proclamer en cas de « soulèvement contre la patrie » ou d'« actions violentes qui mettent la nation [...] en danger de se diviser ». Cette décision sera de sa compétence, même s'il doit ensuite soumettre la question au Parlement, qui pourra alors décider de raccourcir sa durée, de la prolonger ou d'y mettre fin.

Le chef de l'Etat pourra gouverner par décret dans les domaines relevant de la large sphère de ses compétences exécutives et cela sans partage. Le Parlement aura toujours le pouvoir d'élaborer, d'amender ou d'abroger les lois, et, théoriquement, le président ne pourra promulguer de décret sur des sujets déjà clairement régulés par la loi. Mais il dispose d'un droit de veto.

Si le président est accusé ou soupçonné d'avoir commis un délit, le Parlement pourra exiger une enquête, mais devra recueillir une majorité des trois cinquièmes.

## **Est-ce l'instauration d'une présidence à vie ?**

Dans le texte, non, mais dans les faits, oui, ou presque. Le projet de réforme constitutionnelle fixe au 3 novembre 2019 la date des prochaines élections présidentielle et législatives. Le président sera élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Toute la question est de savoir si les compteurs seront remis à zéro ou non lors de l'entrée en vigueur du

nouveau texte. Cela reste flou. Si tel est le cas et si le nombre maximum de mandats était réinitialisé à partir de l'élection de 2019, Recep Tayyip Erdogan, 62 ans, pourrait rester au pouvoir jusqu'en 2029.

## Turquie : Erdogan arrache de justesse un oui à la réforme de la Constitution

Le président a salué un « moment historique », après l'approbation par référendum d'une réforme constitutionnelle renforçant largement ses pouvoirs.

Le Monde avec AFP Publié le 16 avril 2017 à 21h19 - Mis à jour le 17 avril 2017 à 07h19

Le Haut-Conseil électoral (YSK) en Turquie a confirmé dimanche 16 avril la victoire du oui au référendum sur le renforcement des pouvoirs du président Recep Tayyip Erdogan. Le chef de cet organe, Sadi Güven, a affirmé en conférence de presse que le oui devançait le non de quelque 1,25 million de voix, avec seulement 600 000 bulletins de vote qui restent à dépouiller, ajoutant que le résultat définitif serait annoncé « d'ici à 11 ou 12 jours ». Le taux de participation s'est établi à 85%, selon le YSK.

La victoire de la réforme avait été proclamée plus tôt dans la soirée par le premier ministre Binali Yildirim, et le président Erdogan, mais contestée par les principaux partis d'opposition, qui ont dénoncé des « manipulations » à l'issue du référendum. Ces derniers fustigent notamment une mesure annoncée à la dernière minute par le Haut-Conseil électoral considérant comme valides les bulletins ne comportant pas le tampon officiel du bureau de vote dans lequel ils ont été glissés dans l'urne.

Quelques milliers de manifestants contestant la victoire du oui ont scandé des slogans hostiles à M. Erdogan dans les quartiers de Besiktas et Kadiköy à Istanbul, selon des photographes de l'AFP. Aucun incident n'a été signalé lors de ces manifestations.

### « Un moment historique »

S'exprimant devant la presse en son palais présidentiel dimanche soir, le président Erdogan a salué le résultat du référendum : « C'est un moment historique, un changement très sérieux pour l'avenir de la Turquie. » « C'est toujours difficile de choisir quelque chose de nouveau », a convenu le chef de l'Etat, comme pour justifier l'étroitesse de sa victoire.

Les derniers résultats provisoires publiés par l'agence de presse Anatolie, sur 99,45 % des bulletins dépouillés, donnent une courte avance au oui, avec 51,37 % des suffrages. Loin du plébiscite espéré par le président Erdogan, ce résultat est par ailleurs marqué par des scores défavorables au chef de l'Etat dans les grandes villes, comme Ankara et Istanbul, qui ont voté non à une très courte majorité. Dans les bastions du mouvement kurde du sud-est de la Turquie, le non l'a également emporté, sans surprise. « Une telle réforme ne peut passer avec une majorité aussi étriquée », affirme Murat Yetkin, directeur du Hurriyet Daily News, sur CNN-Turk.

Les Turcs résidant à l'étranger ont en revanche voté beaucoup plus nettement en faveur du oui. C'est notamment le cas en Allemagne, où plus de 320 000 Turcs ont voté oui (63 %), et en France, (64 %). La petite communauté turque des Etats-Unis, à l'opposé, a voté à plus de 82 % contre la réforme.

Peu de mouvements de foule ont été observés en début de soirée. Des manifestants qui tentaient de se rendre devant la Haute Commission électorale, sur l'avenue Mithat Pasa, dans le centre de la capitale, ont été bloqués par la police. Le CHP, le principal parti d'opposition, a demandé en début de soirée un nouveau décompte des voix pour 60 % des bureaux de vote.

### Des pouvoirs très largement renforcés

Une fois la réforme de la Constitution mise en œuvre, Recep Tayyip Erdogan, déjà largement mis en confiance par l'échec du coup d'Etat du 15 juillet 2016 et les purges qui s'en sont ensuivies, devrait voir ses pouvoirs très largement renforcés.

Il pourra notamment briguer des mandats présidentiels jusqu'en 2029, et obtenir la mainmise sur les pouvoirs législatif et judiciaire. Selon la réforme, le président pourra avoir la haute main sur

l'état d'urgence, qu'il pourra proclamer en cas de « soulèvement contre la patrie » ou d'« actions violentes qui mettent la nation [...] en danger de se diviser ». Cette décision sera de sa compétence, même s'il doit ensuite soumettre la question au Parlement, qui pourra alors décider de raccourcir sa durée, de la prolonger ou d'y mettre fin.

Le chef de l'Etat pourra gouverner par décret dans les domaines relevant de la large sphère de ses compétences exécutives et cela sans partage. Le Parlement aura toujours le pouvoir d'élaborer, d'amender ou d'abroger les lois, et, théoriquement, le président ne pourra promulguer de décret sur des sujets déjà clairement régulés par la loi. Mais il pourra disposer d'un droit de veto. Si le président est accusé ou soupçonné d'avoir commis un délit, le Parlement pourra exiger une enquête, mais il devra recueillir une majorité des trois cinquièmes.

Dans un deuxième discours prononcé dimanche soir, le président Erdogan a par ailleurs évoqué une nouvelle fois la possibilité d'un référendum sur le rétablissement de la peine de mort. Il en avait déjà parlé à plusieurs reprises après le putsch raté du 15 juillet 2016, puis tout au long de sa campagne pour le oui à la réforme constitutionnelle.

### **Dissolution du Parlement ?**

Sur le plan politique, Recep Tayyip Erdogan devrait aussi reprendre immédiatement la gouverne du Parti de la justice et du développement (AKP), laissée aux premiers ministres (Ahmet Davutoglu puis Binali Yildirim) depuis qu'il a été élu président, en août 2014.

M. Erdogan pourrait en outre profiter de la victoire du oui pour prononcer la dissolution de l'actuel Parlement. Deux partis affaiblis (les nationalistes du MHP, occupés à leurs divisions, et les prokurdes du HDP, très touchés par les purges et la répression) pourraient bien en cas de législatives ne pas parvenir à franchir le seuil des 10 %. L'électorat du CHP (kémaliste) étant stable depuis toujours (25 % à 28 %), cela laisserait un boulevard à l'AKP, le parti au pouvoir.

Seule réaction internationale au résultat du référendum pour le moment, le ministre des affaires étrangères allemand, le social-démocrate Sigmar Gabriel, a lancé dimanche soir un appel au calme en marge de la publication des résultats préliminaires du référendum. « Nous sommes tous bien avisés de garder la tête froide et d'agir avec calme », a-t-il dit dans un bref commentaire, alors que le oui semblait l'emporter avec une faible avance.